Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260409-DEL2026_47-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :24
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2026

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

PRESENTS : M. MARY Jean-François, M. BARON Christophe,Mme BAUDU Nolwenn,M. BLOSSIER Thomas,Mme BOCQ Florence,Mme CAILLET Angélique,Mme COYAC Emmanuelle,M. DOUZAMY Bruno,M. HEMERY Didier,M. JOLY Pierre-Alexandre,M. LEBRUN Jean-Lou,M.LE FOL Yoann,M. LE LIEVRE Jérôme,Mme MAHE Séverine,Mme MAUVOISIN Marie-Hélène,M. MEHAT Damien,Mme MORAND Anna,M. PANHALEUX Dominique,Mme POTIER Floriane,Mme RENOU-COLMONT Dominique,Mme ROBIC Catherine,Mme SCHOTT Virginie,M. SEILLER Michel,M. SOURDRIL Maximilien.

Mme ALLARD Clarisse donne procuration à Mme RENOU-COLMONT Dominique
M. DEQUI Claude donne procuration à M. PANHALEUX Dominique
Mme VANDEKERKHOVE Christine donne procuration à M.MARY Jean-François

Secrétaire de séance : M. HEMERY Didier

VISAS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15, L. 2121-17, L. 2121-22 (constitution des commissions municipales, présidence de droit du Maire, représentation proportionnelle dans les communes de plus de 1 000 habitants, convocation dans les huit jours, désignation d'un vice-président à la première réunion) et L. 2121-29 ;
Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT relatif au remplacement ponctuel d'un membre empêché Vu les articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du CGCT ;

CONTEXTE

L'installation du nouveau conseil municipal rend nécessaire la constitution et la composition des commissions municipales de travail. Il est proposé de créer six commissions thématiques. Les membres sont désignés/élus au cours de la présente séance. Si les désignations font l'objet d'un accord unanime constaté en séance, il peut être procédé sans scrutin secret. En cas d'empêchement ponctuel d'un membre, le Maire peut désigner un conseiller municipal pour le remplacer, dans le respect de la représentation proportionnelle.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260409-DEL2026_47-DE

Il est proposé de procéder à l'élection des membres des différentes commissions présidées par Monsieur le Maire ou son représentant :

Composition des commissions municipales :

Commissions	Membres titulaires
Communication et vie démocratique	**Jean-François MARY- Florence BOCQ- Didier HEMERY-Séverine MAHE- Christine VANDEKERKHOVE- Anna MORAND-Michel SEILLER**
Finances et vie économique	**Jean-François MARY-Michel SEILLER-Florence BOCQ-Angélique CAILLET-Pierre-Alexandre JOLY-Yoann LE FOL-Jean-Lou LEBRUN-Dominique PANHALEUX-Dominique RENOU-COLMONT-Catherine ROBIC-Virginie SCHOTT-Marie-Hélène MAUVOISIN-Emmanuelle COYAC**
Voirie, urbanisme, bâtiments et transitions	**Jean-François MARY- Dominique PANHALEUX-Claude DEQUI-Christophe BARON-Pierre-Alexandre JOLY-Jean-Lou LEBRUN-Michel SEILLER-Christine VANDEKERKHOVE-Florence BOCQ-Bruno DOUZAMY-Didier HEMERY-Yoann LE FOL-Floriane POTIER-Dominique RENOU-COLMONT-Maximilien SOURDRIL-Marie-Hélène MAUVOISIN-Clarisse ALLARD-Séverine MAHE-Jérôme LE LIEVRE**
Espace rural (chemins ruraux, agriculture, sécurité…)	**Jean-François MARY-Dominique PANHALEUX-Christophe BARON-Pierre-Alexandre JOLY-Floriane POTIER-Michel SEILLER-Christine VANDEKERKHOVE-Bruno DOUZAMY-Jean-Lou LEBRUN-Angélique CAILLET**
Affaires scolaires, enfance jeunesse	**Jean-François MARY-Marie-Hélène MAUVOISIN-Yoann LE FOL-Séverine MAHE-Pierre-Alexandre JOLY-Jean-Lou LEBRUN-Damien MEHAT-Anna MORAND-Thomas BLOSSIER-Dominique RENOU-COLMONT-Virginie SCHOTT**
Sport, loisirs, culture et vie associative	**Jean-François MARY-Yoann LE FOL-Michel SEILLER-Christine VANDEKERKHOVE-Marie-Hélène MAUVOISIN-Thomas BLOSSIER-Jean-Lou LEBRUN-Nolwenn BAUDU-Jérôme LE LIEVRE-Virginie SCHOTT-Emmanuelle COYAC-Damien MEHAT-Séverine MAHE**

(1) Deux groupes de travail pourront être constitués

Présidence de droit : Monsieur le Maire pour l'ensemble des commissions. Le vice-président est désigné par chaque commission lors de sa première réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De créer six commissions municipales de travail conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT, dont la liste et la composition figurent dans le tableau ci-dessus, lesquelles sont présidées de droit par Monsieur le Maire, Jean-François MARY.**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Didier HEMERY

Conseiller municipal

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire MORBIHAN